



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Ce règlement a pour finalité que chacun puisse s’amuser pleinement dans le respect des autres et de la sécurité de vos enfants et des accompagnateurs. Afin de garantir votre bien-être et votre sécurité, le respect de ce règlement est impératif. Il s’applique à tous les espaces de LOUPISCO PARK.

Toute entrée dans l’enceinte de l’établissement, qu’elle soit en tant que groupe ou individuelle, entraîne l’acceptation tacite du présent règlement.

L’équipe de LOUPISCO PARK se réserve le droit :

- D’exclure toute personne ne le respectant pas ou ayant un comportement inapproprié ou dangereux vis-à-vis de lui-même ou des autres, sans remboursement d’aucune sorte ;
- D’engager des poursuites judiciaires contre tout contrevenant.



## CONDITIONS D’ACCES

LOUPISCO PARK est un lieu convivial, ouvert aux enfants de 0 à 12 ans et à leurs accompagnateurs.

Les chaussettes sont obligatoires pour entrer dans le parc. En cas d’oubli, nous en vendons à l’accueil.

Les personnes mineures sont accompagnées, surveillées et sous la responsabilité d’une personne majeure. Les personnes majeures non accompagnées d’un enfant de 0 à 12 ans ne sont pas autorisées à entrer dans le parc (Hors personnel du parc, de la Mairie de Pont-Évêque et des services d’urgence).

Toute personne désirant entrer dans le parc doit s’acquitter de son droit d’entrée. Celui-ci est valable toute la journée en fonction des horaires d’ouverture. Toute sortie d’un enfant est définitive.

- L’espace “Moins de 5 ans” n’est pas autorisé aux enfants de plus de 5 ans.
- Les entrées “Enfant Loupisco” et « Baby Loupisco » donnent accès à l’ensemble des attractions en fonction de l’âge des enfants
- Les entrées “Grand Loupisco” ne donnent pas accès aux attractions du parc.



## PERIODE ET HORAIRES D’OUVERTURE

LOUPISCO PARK est ouvert du printemps à l’automne, de 10h à 19h (18h pendant les vacances d’automne), en fonction des conditions climatiques :

- Les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés en période scolaire.
- Tous les jours en période de vacances scolaires de la zone A.

Les horaires d’ouverture et de fermeture du parc sont communiqués à titre indicatif. L’équipe de LOUPISCO PARK se réserve le droit de les modifier et de fermer certains espaces de jeux sans justification, à tout moment, notamment en fonction des conditions climatiques et dans le souci de préserver la sécurité des visiteurs et/ou des employés du parc. Ces fermetures ne donnent droit à aucun remboursement.

Les attractions sont arrêtées environ 30 min avant la fermeture du parc.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## PARKING

Nous avons la chance de bénéficier de deux parkings gratuits. Nous vous recommandons de veiller à ne pas laisser d'objets de valeurs ou animaux dans votre véhicule. L'équipe de LOUPISCO PARK décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration subies lors de votre visite.



## TARIFICATION ET MODES DE PAIEMENT

Les tarifs sont affichés à l'entrée et sur notre site internet en euros et TTC. Ils ne sont pas négociables. Nous acceptons les paiements par cartes bancaires, chèques vacances et espèces.

L'équipe de LOUPISCO PARK ne rembourse pas les sommes acquittées qu'elle qu'en soit la raison.

- L'entrée « Baby LOUPISCO » s'applique aux enfants de 0 à 24 mois.
- L'entrée « Enfant LOUPISCO » s'applique aux enfants de 2 ans à 12 ans.
- L'entrée « Tarif réduit » s'applique aux groupes et enfants de 2 ans à 12 ans en situation de Handicap sur présentation d'un justificatif.
- L'entrée « Grand LOUPISCO » s'applique aux personnes de 13 ans et plus.
- Les cartes 10 entrées sont valables dès le jour d'achat, sans limite de date d'utilisation.



## RESTRICTIONS D'ACCES

Il est strictement interdit d'introduire dans le parc :

- Des substances illicites ou dangereuses, des bouteilles en verre, des objets dangereux ou susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs et du personnel du parc.
- Des objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (objets sonores, volants, télé ou radiocommandé, ...).
- Des objets volumineux et encombrants ainsi que tout autre objet que l'équipe de LOUPISCO PARK considérerait comme inapproprié.
- L'utilisation de bicyclette, skateboard, trottinette ou tout autre matériel roulant est interdit à l'intérieur du parc.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte du parc à l'exception des chiens guides pour personnes mal-voyantes.

Selon les circonstances, l'équipe de LOUPISCO PARK se réserve la possibilité d'appliquer les consignes transmises par l'autorité publique, afin de préserver un niveau maximum de sécurité (Contrôles des effets personnels, pass sanitaire, ...). Les visiteurs sont priés de s'y soumettre.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## TENUE ET COMPORTEMENT DES VISITEURS

Les visiteurs sont priés de bien vouloir conserver une tenue et un comportement correctes tout au long de la visite sur le parc et de s'abstenir notamment de porter atteinte à la tranquillité des visiteurs, à la pudeur et aux bonnes mœurs. Ils s'engagent à :

- Ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, ni en introduire dans l'enceinte du parc.
- Ne pas avoir de comportements violents, physiques ou verbaux.
- Ne pas se mettre torse nu.
- Respecter les consignes et indications formulées par l'équipe de LOUPISCO PARK,
- Respecter les décors, arbres, arbustes, pelouses et matériels du Parc.
- Ne pas utiliser des postes de radio ou autres matériels et instrument sonores.
- Déposer les détritrus dans les poubelles prévues à cet effet.
- Ne pas se livrer à des opérations commerciales de quelque nature que ce soit.
- Ne pas accéder aux espaces privés même si ceux-ci ont été laissés ouverts provisoirement.
- Ne pas encombrer les issues de secours et accès « pompiers ».

L'équipe de LOUPISCO PARK se réserve le droit de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du parc, toute personne ayant une tenue et/ou un comportement qu'elle estime inapproprié ou pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial.



## INTERDICTION DE FUMER

Selon l'Article R3512-2 du code de la santé publique, Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du parc. Les accompagnants sont autorisés à sortir fumer à l'extérieur du parc.



## RESPONSABILITE CIVILE

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure. Ils restent sous l'entière responsabilité et surveillance des personnes majeures qui les accompagnent. L'accompagnateur est chargé d'informer les enfants des diverses consignes de sécurité et de les leur faire respecter.

La responsabilité de LOUPISCO PARK ne saurait être engagée en cas de dommages de quelque nature que ce soit résultant du non-respect du présent règlement, d'une surveillance inappropriée, d'une utilisation des structures dans des conditions anormales ou imprévisibles et d'incidents entre enfants.

Toute dégradation faite aux installations par un enfant ou adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à dédommagement et/ou poursuites judiciaires.

L'équipe de LOUPISCO PARK est habilitée à faire respecter ce règlement intérieur en adressant des consignes aux visiteurs.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## PROPRETE DES LIEUX

L'équipe de LOUPISCO PARK fait le maximum pour vous permettre de bénéficier d'un parc propre. Nous vous prions de respecter les lieux et des installations pour le bien-être et confort de tous.

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser vos plateaux, couverts et déchets dans les poubelles de tri mis à votre disposition. Veillez à respecter les indications de tri affichées sur les poubelles. Les contenants en verre, non autorisés dans le parc ne sont pas triés.



## RESTAURATION

Les pique-niques, à l'exception des commandes fast food réalisées à l'extérieur du parc, sont autorisés dans l'enceinte de LOUPISCO PARK, sur les tables prévues à cet effet, en fonction de leur disponibilité.



## STRUCTURES DE JEUX

Les structures de jeux sont exclusivement réservées aux enfants de 0 à 12 ans. Un espace de jeux spécifiques est réservé aux enfants de moins de 5 ans.

Les structures sont régies par des réglementations. L'âge, la capacité et les avertissements sont indiqués sur chaque structure. L'utilisation se fait dans le respect des consignes de sécurité affichées ou données par le personnel du parc. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Les chaussures, boissons, nourritures et tout objet pouvant présenter un risque de blessures ou de dégâts matériels sont interdits dans les structures gonflables et les trampolines.

Les chaussettes sont obligatoires. Des chaussettes sont en vente à l'accueil en cas d'oubli.

Les structures de jeux sont vivement déconseillées à toute personne présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait des sensations qu'elles procurent. Les restrictions basées sur ces raisons de santé et de sécurité ne constituent pas des mesures discriminatoires.

En cas de non-respect de ces indications, l'équipe de LOUPISCO PARK décline toute responsabilité, notamment en cas de dommages corporels ou matériels directs ou indirects, se réserve le droit d'exclure les personnes concernées et d'engager des poursuites judiciaires.



## ANNIVERSAIRE

Les formules anniversaires sont destinées aux groupes d'au moins 8 enfants de 2 à 12 ans et donnent accès à une table réservée pendant 2h. L'ensemble des enfants invités sont sous la responsabilité de l'accompagnateur responsable dont la présence permanente est obligatoire.

Les formules anniversaires sont sur réservation. La demande de réservation s'effectue via l'application Guidap sur le site internet. La réservation est confirmée après réception d'un acompte de 30€.

En cas d'annulation de votre fait, avant la veille de l'évènement, l'acompte n'est pas remboursé. En cas de fermeture exceptionnelle du parc en raison notamment de la pluie, soit l'évènement sera reporté, soit l'acompte sera soit transformé en avoir ou remboursé.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## SECURITE

Les usagers s'engagent à ne pas encombrer les accès afin de faciliter l'intervention des secours.

Si un enfant venait à se trouver en difficulté au sein d'une structure de jeux, son accompagnateur en informerait immédiatement l'équipe de LOUPISCO PARK.

Les consignes d'évacuation et le point de ralliement sont affichés à l'entrée du Parc.

Le parc est équipé d'un système de vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



## DROIT A L'IMAGE

Tout visiteur gratuit ou payant présent dans le parc, renonce à se prévaloir de son droit à l'image quant aux photos ou vidéos captées à l'intérieur sur lesquelles il est susceptible de figurer et à tous recours à l'encontre du parc pour l'utilisation de son image. Si vous ne souhaitez pas être filmé ou photographié, veuillez-vous approcher du photographe ou caméraman pour l'en informer.



## OBJETS ABANDONNES

Selon le plan Vigipirate et la réglementation en vigueur, nous vous recommandons de ne pas laisser de sacs, valises, ou autre contenant volumineux, sans surveillance à l'intérieur et aux abords du parc. Le cas échéant, l'équipe de LOUPISCO PARK serait à même de faire appel aux autorités compétentes.

Pour tout objet trouvé ou perdu à l'intérieur du parc, adressez-vous à la buvette.

L'équipe de LOUPISCO PARK vous remercie de votre attention et vous souhaite de passer d'excellents instants familiaux dans notre parc.